



Erétudes et Résultats

N° 638 • mai 2008

S'arrêter de travailler durant trois ans pour s'occuper de son enfant : une idée qui progresse chez les pères

À la question « Combien de temps accepteriez-vous d'interrompre votre activité professionnelle afin de garder et d'éduquer votre enfant ? » posée à des parents quatre à six mois après la naissance de leur enfant, les mères sont comme à l'accoutumée plus nombreuses que les pères à compter en années plutôt qu'en mois. Cependant, 20 % des pères se disent prêts à le faire durant au moins trois ans. Ces pères se déclarent moins impliqués que les autres dans le champ professionnel, alors que leur compagne est plutôt mieux insérée dans son travail ; l'apport de ces pères dans les ressources du ménage est d'ailleurs plus faible que la moyenne. Soucieux d'égalité au sein de leur couple, ils sont plus actifs que les autres pères s'agissant des tâches domestiques ou pour s'occuper des enfants. Les 10 % des mères qui, à l'autre extrême, n'accepteraient pas de s'arrêter, ou alors seulement trois mois, sont plus diplômées que les autres mères. Leur investissement dans le travail paraît à la mesure de leur volonté de maintenir leur activité professionnelle. De tous âges, elles se prononcent en faveur de plus d'égalité dans leur couple.

Denise BAUER

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité
Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

L'IDÉE selon laquelle les hommes pourraient bénéficier d'aménagement de leur temps de travail au moment de la naissance des enfants, au même titre que les femmes, progresse dans l'opinion publique. En 2006, une majorité de personnes se déclarent d'accord avec cette opinion [BVA, 2006]. Mais le « choix » de rester à la maison ou de continuer à travailler demeure essentiellement posé du côté féminin : ainsi la quasi-totalité (97 %) des bénéficiaires de l'allocation versée à l'occasion d'un congé parental (encadré 1) sont des femmes [Berger *et al.*, 2006].

Dans l'enquête Congés autour de la naissance, réalisée en 2004 (encadré 1), un père sur deux campe sur des positions plutôt traditionnelles : 30 % n'accepteraient pas de s'arrêter (graphique 1) et 18 % n'accepteraient de s'interrompre que trois mois au maximum [Bauer et Penet, 2005]. Les mères s'impliquent davantage, dans leurs dires comme dans les faits, pour garder leurs enfants : les trois quarts d'entre elles accepteraient de s'arrêter durant au

moins un an, dont 29 % pendant un ou deux ans et 44 % trois ans ou plus.

Cependant, aux marges de ces comportements classiques, 20 % des pères se disent prêts à s'arrêter durant trois ans et, à l'opposé, 9 % des mères refuseraient d'interrompre leur activité professionnelle.

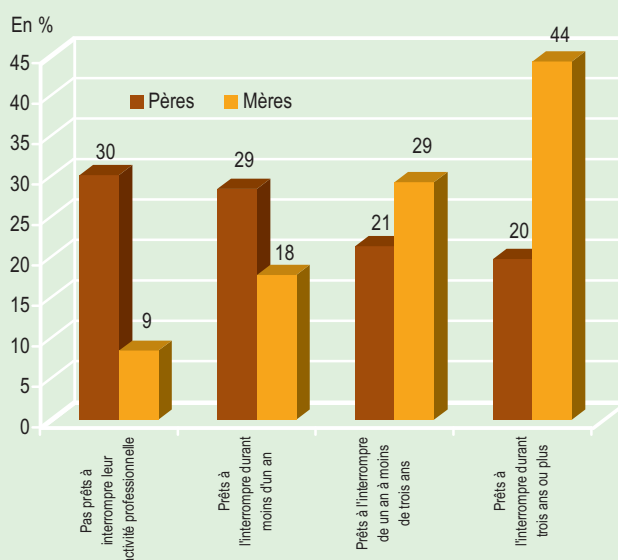
20 % des pères se disent prêts à s'arrêter de travailler durablement pour s'occuper de leur enfant

Les pères affirmant qu'ils accepteraient d'interrompre leur carrière durant trois ans ou plus ont le même âge que les autres. Ce n'est pas l'enthousiasme d'une première paternité qui les pousse plus facilement à s'imaginer père au foyer, car on compte parmi eux davantage de pères de deux ou trois enfants (tableau 1).

Les pères qui envisagent de s'arrêter au moins trois ans sont plus souvent des ouvriers et des employés que des cadres supérieurs, des professions libérales ou intermédiaires. Ils se déclarent moins impliqués sur le plan professionnel : 21 % d'entre eux, contre 9 % des autres pères,

■ GRAPHIQUE 1

Temps durant lequel père et mère accepteraient d'interrompre leur activité professionnelle afin de garder et d'éduquer leur enfant



Champ • Pères ayant droit au congé de paternité et mères ayant droit au congé de maternité.

Sources • Enquête Congés autour de la naissance, 2004.

■ TABLEAU 1

Caractéristiques des pères qui se disent prêts à arrêter leur activité professionnelle pendant au moins trois ans pour garder et éduquer le dernier enfant

Variables explicatives	Envisage une interruption de trois ans au moins
Nombre d'enfants	
1 enfant	<i>réf</i>
2 enfants	++
3 enfants ou plus	++
Catégorie socioprofessionnelle	
Agriculteurs/artisans/commerçants	o
Cadres supérieurs et professions libérales	o
Professions intermédiaires	<i>réf</i>
Employés	++
Ouvriers	++
Statut dans l'emploi avant la naissance de l'enfant	
Pas d'emploi	o
Exerce une activité d'indépendant	--
Travaille dans le secteur privé	<i>réf</i>
Travaille dans le secteur public	o
Part des revenus professionnels du père dans les ressources du ménage	
Revenus professionnels équivalents aux ressources du ménage	o
Revenus professionnels majoritaires dans les ressources du ménage	<i>réf</i>
Revenus professionnels équivalents à la moitié des ressources du ménage	++
Revenus inexistant, inconnus ou non réponse	o
Activité professionnelle de la compagne avant la naissance de l'enfant	
En emploi à temps plein	<i>réf</i>
En emploi à temps partiel	-
Au chômage, en stage, en apprentissage ou en formation	o
Au foyer	--

Signification •

- ++ effet positif significatif au seuil de 1 %;
- + effet positif significatif au seuil de 5 %;
- o absence d'effet ;
- effet négatif significatif au seuil de 1 %;
- effet négatif significatif au seuil de 5 %.

Lecture • Les pères ayant deux enfants ont « toutes choses égales par ailleurs » une probabilité plus élevée que l'individu de référence d'envisager d'interrompre leur carrière professionnelle pendant trois ans au moins pour garder et éduquer leur enfant.

Individu de référence • Père de profession intermédiaire, salarié dans le secteur privé, ayant des revenus professionnels majoritaires dans les ressources du ménage, ayant un seul enfant et dont la compagne a une activité professionnelle à plein-temps.

Champ • Pères ayant droit au congé de paternité.

Sources • Enquête Congés autour de la naissance, 2004.

déclarent accorder au travail une importance plutôt faible dans leur vie (graphique 2). Leur compagne travaille plus souvent à temps complet. D'ailleurs, leur apport aux ressources du ménage est moindre : 62 % contribuent par leurs revenus professionnels à plus de la moitié des ressources du ménage, contre 75 % des autres pères.

Sur le plan de leur situation professionnelle, de l'activité de leur compagne ou de leur apport dans les ressources du ménage, le profil de ces pères se rapproche donc de celui des pères ayant effectivement bénéficié des allocations versées à l'occasion d'une prise de congé parental [Boyer, 2004].

Ils travaillent aussi plus fréquemment à temps partiel et prennent plus systématiquement tous leurs congés (annuels ou RTT). D'ailleurs, 69 % d'entre eux se disent favorables à un allongement du congé de paternité, contre 54 % des autres pères. Ils sont plus nombreux à se déclarer à la recherche d'un autre emploi, sans pourtant être confrontés à des horaires de travail tardifs ou atypiques ou à des temps de trajets longs ou irréguliers.

À la maison, ces pères s'impliquent davantage que les autres dans les tâches ménagères : 49 % disent participer à la cuisine, la lessive ou le repassage (contre 42 % des autres pères). Par ailleurs, ils déclarent consacrer plus de temps aux tâches domestiques : 61 % contre 50 % y passent au moins six heures par semaine. Ils s'occupent plus du bébé : se chargeant plus souvent du biberon, par exemple, ou de l'emmener chez le pédiatre. L'ensemble de ces résultats restent valides « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en contrôlant l'effet de la catégorie socioprofessionnelle, du statut dans l'emploi, de l'apport des revenus professionnels du père dans les ressources du ménage, du nombre d'enfants et de l'activité professionnelle de la compagne.

Enfin, les intentions de ces pères sont cohérentes avec leurs opinions sur le rôle respectif de chacun des parents : ils approuvent majoritairement le fait que père et mère doivent occuper la même place auprès de l'en-

ENCADRÉ 1

L'enquête Congés autour de la naissance

L'enquête Congés autour de la naissance a été réalisée en avril - juin 2004 auprès de 2 000 pères et 2 000 mères d'enfants nés en novembre - décembre 2003, soit quatre à six mois après la naissance de leur dernier enfant. L'objectif de l'enquête était de mieux cerner les pratiques et perceptions en matière de congé de paternité et de congé de maternité auprès de l'un ou l'autre parent. Les personnes interrogées sont donc celles qui ont droit au congé de paternité ou de maternité au moment de la naissance : pères et mères actifs en emploi, bénéficiaires d'un contrat en cours, chômeurs indemnisés ou allocataires du RMI et travaillant plus de 17 heures par semaine. Elles devaient également vivre en couple au moment de l'enquête.

Le profil des mères interrogées peut ne pas correspondre exactement à celui des conjointes des pères interrogés, car les premières peuvent bénéficier d'un congé de maternité, alors que les secondes peuvent se déclarer inactives. Réciproquement, les conjoints des mères interrogées ne ressemblent pas totalement aux pères interrogés car ils peuvent être inactifs.

Le questionnaire portait d'abord sur les caractéristiques socio-démographiques des pères et mères, y compris certains éléments relatifs à leur histoire familiale, puis sur les opinions de la personne enquêtée s'agissant des meilleures options à retenir dans la société pour la garde des enfants, la durée des congés de maternité et de paternité, etc. Il était ensuite demandé : « Combien de temps accepteriez-vous d'interrompre votre activité professionnelle afin de garder et d'éduquer votre dernier enfant ? ». Le père ou la mère interrogée précisait sa réponse en nombre de mois ou d'années. Cette réponse n'était pas explicitement reliée à la durée des congés effectivement pris à l'occasion de la naissance du dernier enfant.

La définition des droits à congé autour de la naissance

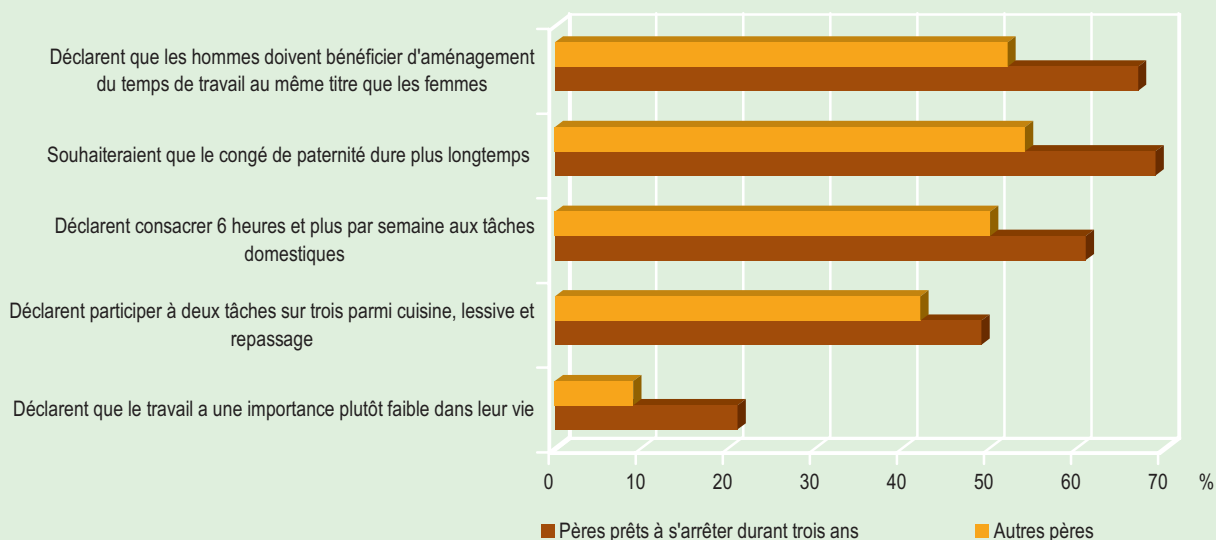
Les parents actifs (exerçant une activité professionnelle, ou au chômage sous certaines conditions) ont droit à des congés autour de la naissance : le congé de maternité pour les femmes (d'une durée légale de 16 semaines pour le premier ou le deuxième enfant et de 26 semaines pour le troisième), le congé de paternité pour les hommes (11 jours, qui s'ajoutent aux 3 jours accordés par le Code du travail). L'enquête Congés autour de la naissance a montré que les mères prennent très largement le congé de maternité [Penet, 2006] et sont très nombreuses (84 %) à souhaiter qu'il dure plus longtemps. Les deux tiers des pères ayant droit au congé de paternité le prennent [Bauer et Penet, 2005].

Le congé parental donne droit à tout salarié travaillant depuis au moins un an à une interruption totale ou partielle de l'activité professionnelle durant un an et renouvelable deux fois. Ce congé parental peut donner lieu à la perception d'allocations. Le complément de libre choix d'activité (le CLCA) peut être versé dès le premier enfant pour une durée de six mois et jusqu'au mois précédent le troisième anniversaire de l'enfant pour les familles ayant deux enfants ou plus. Le parent qui en bénéficie doit avoir travaillé pendant deux ans au cours des quatre dernières années pour le deuxième enfant, deux ans dans les cinq dernières années à partir du troisième. Le complément optionnel de libre choix d'activité (COLCA), entré en vigueur le 1^{er} juillet 2006, permet aux familles de trois enfants ou plus d'opter pour un congé parental plus court et mieux rémunéré que le CLCA. Il est soumis aux mêmes conditions d'activité que le CLCA pour le troisième enfant.

Les parents prenant le congé parental sont moins nombreux que les bénéficiaires des congés de maternité et de paternité. Si l'on manque de chiffres précis sur le nombre de personnes prenant un congé parental, on sait que 615 000 allocations à temps plein ou à temps partiel ont été versées à cette occasion en 2007, quels que soient l'âge ou le rang de l'enfant. Les bénéficiaires sont très rarement des hommes (3 %).

GRAPHIQUE 2

Comparaisons des déclarations et opinions des pères prêts à s'arrêter durant au moins 3 ans et des autres pères



Champ • Pères ayant droit au congé de paternité.

Sources • Enquête Congés autour de la naissance, 2004.

fant (51 % contre 41 % pour les autres pères). Deux fois sur trois (65 % contre 56 % pour les autres pères), ils estiment que les deux parents doivent avoir les mêmes activités auprès de l'enfant. Ils pensent plus souvent que les autres parents que le fait d'être indisponible est potentiellement nuisible à l'épanouissement de l'enfant (74 % contre 64 %).

10 % des mères ne se disent pas prêtes à s'arrêter ou seulement moins de trois mois

Les femmes qui *a contrario* déclarent qu'elles n'accepteraient pas d'interrompre leur activité professionnelle (ou seulement durant trois mois au plus) pour garder et éduquer leur enfant représentent 10 % des femmes interrogées. Elles sont de

tous âges, mais elles ont plus souvent deux enfants (42 % contre 36 % des autres mères).

Les mères ayant suivi des études supérieures sont plus réticentes à s'arrêter : 12 % refusent l'éventualité d'une interruption, contre 7 % pour les moins diplômées. Cela confirme des faits déjà observés dans des études longitudinales : le déroulement de carrière des femmes les plus qualifiées [Pailhé et Solaz, 2007] présente moins de ruptures que celui des moins qualifiées.

Au moment de l'enquête, soit quatre à six mois après la naissance de leur dernier enfant, une mère sur deux (54 %) travaille (ou se trouve en congé annuel, congé maladie court), 29 % ont un poste mais sont en congé parental (ou congé sabbatique,

congé maladie de longue durée), 12 % sont au chômage et 5 % se disent inactives sur le plan professionnel. Logiquement, celles qui ont effectivement repris le travail depuis la naissance de l'enfant (graphique 3) sont les plus nombreuses à ne pas envisager d'interruption significative (16 %) et les moins nombreuses à imaginer une interruption de trois ans ou plus (32 % contre 64 % pour les femmes qui sont en congé de longue durée). Les femmes au chômage ont des opinions moins tranchées, se partageant également entre celles qui accepteraient de s'arrêter moins de trois ans, et celles qui iraient jusqu'à trois ans ou au-delà.

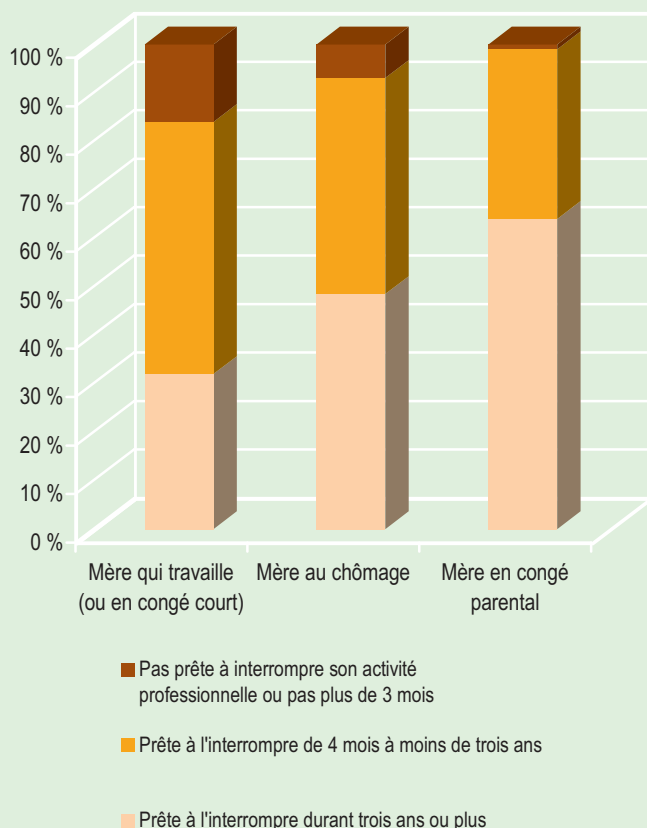
Parmi les mères¹, les moins enclines à interrompre leur activité professionnelle estiment plus souvent que cela risquerait de porter préjudice à leur entreprise professionnelle, c'est le cas notamment des commerçantes, artisanes ou agricultrices (tableau 2), comme de celles qui ont une profession libérale. À l'opposé, les mères vivant dans des ménages ayant de faibles ressources se disent plus souvent prêtes à s'arrêter de travailler durablement.

Les mères qui refusent d'envisager l'interruption de leur activité professionnelle déclarent également consacrer moins de temps aux tâches ménagères : 70 % d'entre elles y passent moins de 14 heures par semaine, contre 55 % pour les autres. Cela concorde avec leurs opinions sur le partage des tâches, les options de la politique familiale et l'égalité des parents sur tous les plans. Ces mères se prononcent davantage en faveur du développement conjoint de services d'accueil des enfants hors domicile et de l'aménagement du temps de travail des parents : 57 % contre 41 % des autres parents, qui prônent plus souvent l'arrêt d'activité d'un des deux conjoints. Logiquement, elles souhaitent plus que les autres mères que l'aménagement du temps de travail touche autant les hommes que les femmes (71 % contre 64 %) et que les activités du père et de la mère soient identiques auprès du nourrisson (64 % contre 45 %).

1. Les mères se déclarant femme au foyer n'ont pas été prises en compte ici, la question d'une éventuelle interruption professionnelle prenant en toute autre signification dans leur cas.

■ GRAPHIQUE 3

Temps durant lequel la mère accepterait d'interrompre son activité professionnelle afin de garder et d'éduquer son enfant selon la situation au regard de l'activité



Champ • Mères ayant droit au congé de maternité et ne se déclarant pas au foyer au moment de l'enquête.

Sources • Enquête Congés autour de la naissance, 2004.

Pour les mères qui ont repris le travail, le refus d'une interruption professionnelle se conjugue avec le maintien d'un lien fort avec le poste de travail, y compris pendant le congé de maternité : 16 % des femmes qui refuseraient de s'arrêter de travailler durant plus de trois mois ont travaillé pendant leur congé, contre 7 % des autres mères qui ont repris le travail ; par ailleurs, 15 % ont repris le travail avant la fin de ce congé contre 8 %. De même, un tiers d'entre elles expliquent qu'elles ne s'absentent pas en cas de maladie de l'enfant (contre un quart des autres mères). Peut-être en raison de ce moindre éloignement du poste de travail, seules 7 % estiment avoir ressenti un changement de regard de la part de leur hiérarchie depuis leur retour de congé de maternité, contre 16 %. Entre l'opinion selon laquelle le travail n'a aucune importance et celle où il passe avant tout, les femmes refusant l'interruption penchent majoritairement (57 %) vers la seconde option, contre 38 % des autres mères.

Des opinions de plus en plus favorables à un aménagement du temps de travail des deux parents plutôt qu'à l'arrêt d'un des conjoints

Ces résultats sont à rapprocher du constat suivant : dans l'opinion, l'idée selon laquelle la mère doit s'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants perd du terrain, au profit d'un aménagement du temps de travail des deux parents. En 2006, 39 % des adultes estiment que l'un des parents doit s'arrêter momentanément de travailler, alors qu'ils étaient 48 % en 2000 selon une étude² du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) [Croutte et Hatchuel, 2006].

S'agissant de savoir qui doit s'arrêter de travailler, la mère demeure la personne la plus désignée, mais cette solution perd du terrain : 37 % des enquêtés approuvaient cette idée en

2006, contre 47 % en 2000. De plus en plus de personnes préfèrent la réduction du temps de travail à l'arrêt d'activité : en 2006, 44 % estiment que le temps de travail doit être réduit, contre 38 % en 2000 – la réduction étant tout autant envisagée pour la mère, celui qui a le salaire le plus bas

ou pour les deux parents simultanément. Les personnes les plus jeunes privilégient la réduction du temps de travail au détriment de la cessation temporaire d'activité : 50 % des moins de 25 ans sont favorables à la première option, alors que seuls 29 % se prononcent en faveur de la seconde ;

■ TABLEAU 2

Caractéristiques des mères* qui ne se disent pas prêtes à s'arrêter ou seulement trois mois pour garder et éduquer leur enfant

Variables explicatives	N'envisage pas une interruption ou seulement 3 mois
Catégorie socioprofessionnelle	
Agriculteurs/artisans/commerçants	++
Cadres supérieurs et professions libérales	o
Professions intermédiaires	o
Employés	réf
Ouvriers	o
Statut dans l'emploi avant la naissance de l'enfant	
Pas d'emploi	o
Exerce une activité d'indépendante	++
Travaille dans le secteur privé	réf
Travaille dans le secteur public	o
Ressources du ménage	
Premier quartile (quart des ménages ayant le plus faible niveau de ressources)	--
Second quartile	o
Troisième quartile	réf
Quatrième quartile (quart des ménages ayant le niveau de ressources le plus élevé)	o
Nombre d'enfants	
1 enfant	réf
2 enfants	o
3 enfants ou plus	o

Signification •

++ effet positif significatif au seuil de 1 %;

+ effet positif significatif au seuil de 5 %;

o absence d'effet ;

-- effet négatif significatif au seuil de 1 %;

- effet négatif significatif au seuil de 5 %.

Lecture • Les mères vivant dans un ménage ayant le plus faible niveau de ressources ont une probabilité moins forte que la mère de référence de ne pas vouloir interrompre leur activité professionnelle (ou seulement trois mois) pour garder et éduquer leur enfant.

Individu de référence • Mère salariée, de profession « employée », vivant dans un ménage ayant des ressources moyennes supérieures, ayant un enfant.

* Les mères se déclarant femme au foyer n'ont pas été prises en compte ici, la question d'une éventuelle interruption professionnelle prenant une toute autre signification dans leur cas.

Champ • Mères ayant droit au congé de maternité et ne se déclarant pas inactive au moment de l'enquête.

Sources • Enquête Congés autour de la naissance, 2004.

2. Cette enquête a été réalisée à partir de l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français, auprès de 2 005 personnes représentatives de la population française des 18 ans et plus.

à l'opposé, les 60 ans ou plus estiment une fois sur deux que la cessation temporaire d'activité de l'un des parents est la meilleure solution.

L'idée selon laquelle les hommes pourraient bénéficier d'aménage-

ment de leur temps de travail, au même titre que les femmes, pour garder leurs enfants progresse également dans l'opinion publique. Selon le baromètre BVA [2006], le taux de personnes qui se disent d'accord

avec la proposition selon laquelle « les hommes doivent bénéficier d'aménagement du temps de travail au même titre que les femmes » est passé de 48 % à 54 % entre 2000 et 2006 (graphique 4).

■ Pour en savoir plus

• Bauer D., Penet S., 2005, « Le congé de paternité », *Études et Résultats*, DREES, n° 442, novembre.

• Berger E. Chauffaut D., Olm C., Simon M.-O., 2006, « Les bénéficiaires du complément de libre choix d'activité : une diversité de profils », *Études et Résultats*, DREES, n° 510, août.

• Boyer D., 2004, « Les pères bénéficiaires de l'APE : révélateurs de nouvelles pratiques paternelles », *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 76, juin.

• BVA, 2006, *Suivi barométrique de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale, de la précarité, de la famille et de la solidarité* (Rapport remis à la DREES),

<http://www.sante.gouv.fr/drees/enqbarom/enqbarom.htm>

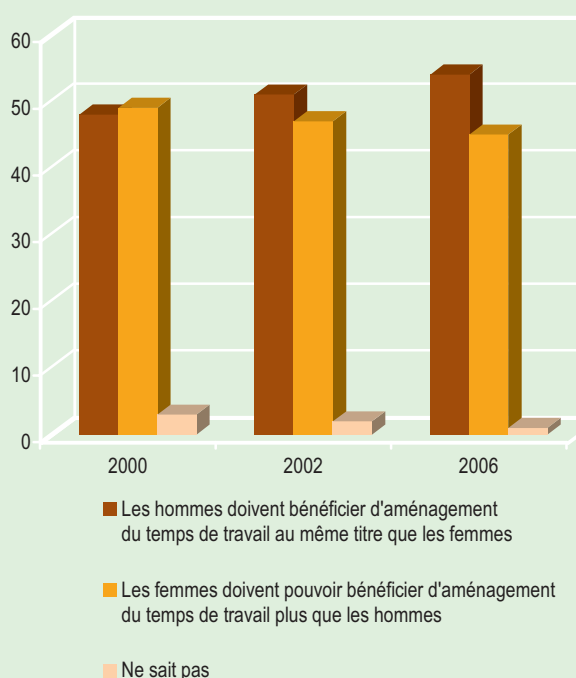
• Croutte P., Hatchuel G. 2006, *Regards de l'opinion sur la politique de la petite enfance et sur les solidarités intergénérationnelles*, Document du CREDOC réalisé à la demande de la Caisse nationale d'allocations familiales, avril.

• Pailhé A., Solaz A., 2007, « Inflexions des trajectoires professionnelles des hommes et des femmes après la naissance d'enfants », *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 90, pp. 5-16, décembre.

• Penet S., 2006, « Le congé de maternité », *Études et Résultats*, DREES, n° 531, octobre.

■ GRAPHIQUE 4

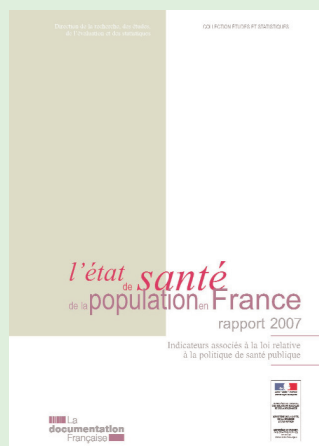
Opinion des français sur l'aménagement du temps de travail des parents pour la garde des enfants



Champ • Personnes âgées de 18 ans ou plus.

Sources • Suivi barométrique de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale, de la précarité, de la famille et de la solidarité (IFOP et BVA).

L'état de santé de la population en France rapport 2007



Cet ouvrage fournit en 2007 une vision d'ensemble de l'état de santé de la population en France. Il constitue le second rapport de suivi des objectifs associés à la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, après une première édition en 2006.

Il a vocation à documenter le Haut conseil de la santé publique (HCSP) installé depuis mars 2007 pour préparer l'évaluation de la loi de santé publique du 9 août 2004 qui doit être conduite à l'horizon 2008-2009.

Ce rapport a été préparé, sous la coordination de la DREES, par un ensemble de partenaires, producteurs de données dans le champ de la santé (ADEME, AFSSA, AFSSAPS, Agence de la biomédecine, Assurance maladie, DARES, DGS-EA, DREES, InCa, INPES, INRETS, INSEE, INSERM, InVS, IRDES, OFDT, ONISR, UFSBD, USEN/CNAM).

Il fait suite au travail d'un groupe d'experts qui, durant une année, sous l'égide de la DGS et de la DREES, a réuni à la fois ces principaux producteurs de données et des experts de chacun des thèmes retenus par la loi.

Ce groupe a défini de façon opérationnelle les indicateurs pertinents et d'ores et déjà disponibles permettant le suivi des objectifs associés à la loi, tout en identifiant et précisant les besoins d'informations complémentaires. Le rapport de définition des indicateurs issu de ce travail a été rendu public en juillet 2005.

Outre une synthèse donnant une vision d'ensemble de l'état de santé de la population en France et la présentation commentée d'indicateurs de cadrage transversaux, à partir des données disponibles les plus récentes dans les champs couverts, le rapport comprend l'évaluation des indicateurs associés à 64 objectifs

spécifiques. Les objectifs de la loi relative à la politique de santé publique qui n'ont pas bénéficié d'une évaluation chiffrée sont ceux pour lesquels les sources de données n'étaient pas disponibles. Il s'agit par exemple de mesure de qualité de vie pour certains états pathologiques, ou d'atteintes de santé dont la mesure est complexe dans des groupes spécifiques.

Les indicateurs produits au niveau national (France entière ou France métropolitaine selon les sources disponibles) ont le plus souvent été déclinés selon le sexe, l'âge, la catégorie sociale et le niveau d'études. Ils ont, dans la mesure du possible, été comparés aux indicateurs équivalents mesurés dans les autres pays européens. De même, les disparités territoriales (régionales pour la plupart) ont été examinées lorsque les données le permettaient.

La Documentation française

29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
www.documentationfrancaise.fr

Prix : 19 €

Les établissements de santé Un panorama pour l'année 2005



- Les établissements de santé : cadre juridique et institutionnel
- Données de cadrage
- Médecine, chirurgie et obstétrique
- Les plateaux techniques dans les secteurs public et privé à but non lucratif
- Quelques aspects spécifiques de l'activité hospitalière
- La situation économique du secteur
- Les grandes sources de données sur les établissements de santé

publication annuelle consultable sur :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/donnees/es2005/es2005.htm>